

# Conférence environnementale

## Les propositions de la CFDT

**La CFDT accueille positivement le projet de Conférence environnementale, avec une préférence pour un autre titre, par exemple : « conférence pour un développement durable ».**

Au sortir de la Conférence de Rio+20, pouvons-nous nous contenter d'une simple réorientation environnementale, ou devons-nous nous diriger vers un nouveau mode de développement, qui suppose des approches globales et intégrées du développement durable ? Si l'ambition est celle d'un développement durable optimisé, équilibré, il faut alors la mobilisation et l'implication responsable de tous les acteurs environnementaux, sociaux et économiques.

Dans ce cadre global de cohérence, **la CFDT revendique la protection voire la réhabilitation de l'environnement dans tous ses aspects (climat, biodiversité, ressources non renouvelables...), mais aussi un meilleur traitement des questions sociales.** L'identité de la CFDT depuis quarante ans est porteuse et témoigne de cet engagement.

La CFDT soutient l'idée d'une transition écologique et énergétique qui doit participer à sortir de la crise économique et créer des emplois et des activités nouvelles. **Il s'agit non seulement de soutenir les emplois verts mais aussi d'aider à la transition, au verdissement des autres emplois** (qui sont bien plus nombreux que les 450 000 emplois en éco-activités). Cela concerne tous les emplois et tous les secteurs d'activité.

### **Mettre en œuvre la transition écologique**

La CFDT s'engage dans ce processus à plusieurs niveaux : elle a participé au Grenelle de l'environnement, elle a développé un dialogue permanent avec les ONG environnementales (et un partenariat avec France Nature Environnement) ; elle a participé activement aux travaux des différentes commissions sur la transition énergétique et la réduction des GES (dont le Rapport de Perthuis rendu au Centre d'analyse stratégique il y a quelques mois), elle a adhéré à la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité et elle a participé à la Conférence de Rio+20.

Convaincue de la nécessité d'une articulation des deux conférences sociale et environnementales, **la CFDT souhaite que les discussions sur le domaine des compétences et qualifications utiles au développement durable s'appuient aussi sur le savoir-faire des associations environnementales.** Pour la CFDT, la Conférence environnementale doit donc traiter le sujet des transitions professionnelles, avec le concours des ONG environnementales.

Ceci devrait également se faire en concertation avec le collège des employeurs. En effet, il est nécessaire de faire évoluer les stratégies industrielles vers la transition écologique avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Une articulation est donc indispensable entre la Conférence environnementale et la Conférence sociale sur le sujet des transitions professionnelles. **Il s'agit de mettre en œuvre concrètement la transition en préparant les salariés et les employeurs aux nouvelles activités et aux nouvelles façons de produire.** Des outils existants du dialogue social en matière de formation professionnelle doivent être mobilisés conjointement par les partenaires sociaux, améliorés et utilisés systématiquement dans toutes les branches et tous les territoires.

Pour la CFDT, **il faut anticiper, accompagner et enrichir les transitions professionnelles rendues nécessaires et indispensables par les réorientations de l'économie.** Le dialogue social est l'outil indispensable pour traiter des transitions professionnelles à tous les niveaux.

Il est également nécessaire de créer des espaces de concertation et de confrontation sur les métiers, avec les ONG environnementales. Ils permettront d'aborder la nature des métiers et des formations nécessaires pour demain.

## **Transition énergétique**

---

Concernant le débat public sur la **transition énergétique**, la CFDT soutient la nécessité d'améliorer la démocratie sociale, enjeu qui dépasse la compétence de la conférence mais qui y participe par le débat public : nécessité de débats publics menés dans la transparence, avec une méthode participative qui implique les institutions et les citoyens. Il faut également prévoir une méthode, un calendrier et une traçabilité connus de tous, allant des propositions jusqu'au processus de décisions.

Quant aux thématiques, nous pensons qu'il ne faut exclure aucun domaine : sobriété énergétique, efficacité, production diversifiée, économe en ressources, peu polluante et renouvelable au maximum.

Les préoccupations sectorielles : bâtiment, transports, production d'électricité. Dans tous ces domaines, le meilleur compromis entre environnement, social et économie doit être recherché sans tabou, sans présupposé. C'est la condition de l'acceptabilité, de l'adhésion et finalement du succès.

## **Biodiversité**

---

Concernant la **biodiversité**, pour la CFDT sa préservation et sa restauration doivent se faire de pair avec une constante ambition de réduction de la pauvreté, de lutte contre les inégalités et de promotion du travail décent. En particulier les choix d'instruments économiques et fiscaux pour sa préservation ou sa restauration devront répondre à des principes d'équité et de justice sociale. L'enjeu est de pérenniser des biens communs et des ressources dont dépendent les activités humaines et de réduire les coûts liés à l'inaction.

Il faut améliorer la connaissance de la biodiversité auprès des communautés, des élus locaux, des consommateurs, des entreprises et des travailleurs (enjeux des « services gratuits » de la biodiversité) ; interactions avec les activités de travail et avec l'aménagement des territoires, les cadres réglementaires et leurs impacts en matière d'emploi et de formation.

L'investissement dans la recherche agronomique et agro-écologique doit être renforcé, ainsi que la coopération et l'aide publique au développement en faveur de la préservation de la biodiversité.

## **Risques sanitaires et sociaux**

---

Quant à la **prévention des risques sanitaires et environnementaux**, il est proposé principalement d'accélérer ou de renforcer la mise en œuvre des engagements du PNSE 2 avec des mesures quasi immédiates et d'autres de moyen terme :

- Accélération de la mise en œuvre du règlement REACH par une contribution française renforcée sur des dossiers plus nombreux.
- Soutien à la pluralité de l'expertise et à la production d'expertises collectives et non son indépendance illusoire
- Les dispositifs d'alerte : la CFDT distingue les lanceurs d'alerte experts ou scientifiques, des initiatives de tout citoyen ou salarié. La CFDT revendique un droit sécurisé de signalement de tout dysfonctionnement pouvant porter atteinte à la santé ou à l'environnement

Deux grands dossiers ont engagé des progrès considérables en santé environnement : l'interdiction de l'amiante et le règlement européen REACH sur les substances chimiques. La CFDT demande que ces deux dispositifs soient étendus à l'ensemble du monde par voie de Conventions Internationales de l'OIT en lien avec l'OMS.

La CFDT souhaite aussi que soit traité le sujet des mobilités durables et de la qualité de l'air. Dans ce cadre, la CFDT soutient la systématisation de Plans de déplacement d'entreprise (ou inter-entreprises) négociés entre partenaires sociaux dans les entreprises, avec l'aide des collectivités locales. La CFDT est aussi prête à soutenir des expérimentations dans un cadre concerté.

## **Fiscalité**

---

Toutes ces transitions vont nécessiter des investissements qui se comptent par centaines de milliards d'euros dans les années à venir. Des leviers autres que fiscaux sont indispensables et nécessitent l'engagement de tous les acteurs : industriels, ménages, État.

La **fiscalité environnementale** peut participer à modifier les comportements, en incitant à réduire la dépendance aux énergies carbonées.

C'est au travers d'une réforme fiscale globale redonnant tout son rôle de correction des inégalités à l'impôt sur le revenu que doit être envisagée la fiscalité environnementale.

La CFDT s'est déjà prononcée en faveur de l'instauration d'une contribution énergie-climat (CEC) sur l'énergie. En ne considérant plus cette contribution seulement comme une taxe visant à modifier les comportements, mais bel et bien aussi, comme une nouvelle ressource servant à financer une dépense publique, la question de son recyclage ne se pose plus.

En l'occurrence, cette approche justifie le positionnement de la CFDT refusant l'utilisation de la fiscalité environnementale pour financer la protection sociale.

L'action publique doit être menée dans deux directions : suppression des niches et instauration de crédits d'impôts incitatifs à des investissements favorisant la transition énergétique.

En la matière, il faut être réaliste : compte tenu de l'état des finances publiques, il est nécessaire de mieux cibler les actions à encourager et éviter le saupoudrage.

## **Gouvernance**

---

Pour avancer sur tous ces sujets, il est indispensable d'améliorer la **gouvernance environnementale**. La participation citoyenne est indispensable au renouveau démocratique et à la conduite des réformes.

Une implication très large des citoyens peut permettre de sortir des logiques de confrontation pour aller vers des logiques de coopération, même conflictuelles. Il s'agit de faire preuve de pédagogie face à la complexité des enjeux et aux contraintes qui s'imposent. Le débat civil – citoyen peut prendre des formes très variées (conférences de consensus, comités consultatifs, budgets participatifs,...), mais doit, pour assurer sa réussite, s'appuyer sur un certain nombre de conditions : identifier clairement l'objet du débat, se donner une gouvernance claire, tirer parti de l'expertise citoyenne, une dynamique nationale et territoriale...

Par ailleurs, la France est déjà dotée d'un ensemble d'outils stratégiques, législatifs et réglementaires en matière de développement durable. Le Grenelle de l'environnement (2007) a marqué un tournant avec la création du Commissariat général au développement durable (CGDD) et celle du Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'environnement (CNDDGE).

Néanmoins, des freins demeurent. Il est nécessaire de faire évoluer le CNDDGE, en renforçant les articulations avec la Conférence nationale de l'industrie (CNI) et ses comités de filières pour éviter des chevauchements. Il faut aussi développer la concertation collégiale au niveau territorial sur les schémas et plans d'action structurants (ex : SRCAE, SRCE, PCET, PPA...) en intégrant la présence spécifique

d'un collège « salariés », bien distinct d'un collège « employeurs ». Enfin, il faut articuler la formation professionnelle et initiale avec les politiques de développement durable et répondre aux besoins identifiés par les comités de filières, notamment ceux de la CNI.

La RSE est également un outil essentiel pour l'amélioration de la gouvernance environnementale. Au cœur d'un développement durable, l'entreprise constitue en effet un maillon incontournable vers un nouveau modèle de société.

La CFDT a pour ambition de faire de la RSE un objet de dialogue social global et local. Pour nous, qui représentons les salariés, le social reste notre préoccupation première, mais nous devons contextualiser nos ambitions sociales au regard des défis économiques, environnementaux et sociétaux auxquels font face les entreprises.

Pour engager une nouvelle étape en matière de RSE, la CFDT propose de :

- Imposer par la réglementation l'obligation de *reporting* RSE, pour que les entreprises se dotent d'outils de pilotage de la performance sociale et du respect de l'environnement, en lien étroit avec leur *reporting* financier déjà existant.
- Mettre cette obligation au cœur d'un dialogue sociétal qui permette la construction d'un référentiel de *reporting* extra-financier permettant à chaque entreprise de sélectionner des indicateurs en cohérence avec ses implantations et ses métiers en plus des indicateurs communs à toutes les entreprises.
- Renforcer la place et la voix des représentants des salariés dans les lieux où se joue la gouvernance des entreprises.
- Développer des lieux de concertation multi-parties prenantes pour faire entrer dans l'entreprise les positions de la société civile et ainsi minimiser les externalités négatives.
- Élargir le dialogue social aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques pour une meilleure prise en compte du développement durable et un meilleur partage des richesses

# Conférence environnementale

## Nous n'avons pas le droit à l'erreur !

*Tribune d'acteurs de la société civile, parue sur [nouvelobs.com](http://nouvelobs.com)*

Il faut absolument réussir la conférence environnementale pour la transition écologique. Après la conférence sociale, il faut aborder le temps long de l'environnement qui est une des composantes pour nous sortir de la crise. A ce titre la transition énergétique et plus largement la transition écologique est essentielle.

Depuis plus de cinq ans, le monde est soumis à des turbulences économiques qui menacent les équilibres. Ces turbulences, déclenchées par une crise financière montrent les impasses des réformes du système bancaire et financier depuis trente ans. Les crises financières et économiques masquent les autres menaces bien réelles sur le monde.

Le dérèglement climatique, la perte de biodiversité, la hausse du coût des matières premières, le chômage, les compétitivités hors coûts sont des indicateurs passés au rouge. La gouvernance mondiale piétine.

En regardant avec lucidité la situation actuelle nous pouvons affirmer que les inégalités environnementales vont de pair avec les inégalités sociales. Il faut donc construire un nouveau modèle de développement qui soit économe en ressources naturelles et vivantes, respectueux de l'environnement en réduisant son empreinte écologique, et qu'il garantisse la justice sociale tout en créant de la richesse. Ceci est primordial si nous voulons transmettre un monde vivable aux futures générations plutôt que l'angoisse de résorber les dettes (économiques et écologiques !) contractées par leurs aînés.

C'est bien la notion de temps qui est au centre de la prochaine conférence. Il faut décliner les temporalités sur les pôles du développement soutenable. L'urgence aujourd'hui est la sauvegarde et l'amélioration des orientations sociale et écologique de l'Europe, et partant de la sauvegarde de l'euro, dans une rénovation de sa gouvernance. On ne doit pas céder au pessimisme ambiant. L'impuissance dans ce domaine marquerait le début d'une régression majeure.

L'Europe doit retrouver son esprit initial, celui de la solidarité, de la combativité et surtout démontrer qu'elle a construit un modèle social et environnemental exemplaire, porteur d'espoir en l'avenir et que tout ceci fait partie de son identité et doit lui permettre de retrouver le chemin de la compétitivité, de l'emploi et d'une nouvelle croissance. Sa capacité unique, parmi les grandes régions du monde, à gérer le défi environnemental constitue certainement le point d'appui le plus solide pour construire ce nouveau modèle de société.

Les signataires attendent de la conférence environnementale qu'elle aborde la prospective de nos sociétés.

Cette prospective s'appuiera aussi sur les voies ouvertes par la conférence sociale. S'il n'y a pas des emplois d'avenir solides, des transitions professionnelles, une révision du régime des prélèvements obligatoires, la croissance soutenable sera incomprise. Le mot croissance peut inquiéter dans un univers dont les ressources deviennent rares, mais l'adaptation à un monde naturel sous tensions est en soi, par ses investissements colossaux, génératrice de croissance, mais une croissance qui ne sera plus destructrice. Il nous faut à l'occasion de la conférence construire des indicateurs de bien-être qui ne masquent pas les souffrances quotidiennes.

La conférence ne peut mettre de côté les acquis des Grenelles de l'environnement et de la mer, elle doit les faire fructifier pour trouver comme pour le Grenelle 1 un compromis national.

On peut admettre la réduction de l'énergie nucléaire dans notre mix énergétique, mais sans la sécurisation des parcours des salariés, nous allons au conflit. Le défi est de développer l'emploi par l'amélioration de l'environnement, non de s'enfermer dans le faux dilemme « emploi OU environnement ».

La démocratie sera au centre de la conférence, il faut des expertises contradictoires et soumises à des critères scientifiques et de connaissance de la demande sociale, mais aussi des organisations en prise avec la société et qui s'engagent.

Un programme est concevable et il faudra :

- Mettre en œuvre un programme de recherche et d'innovation autour des pôles du développement durable, dont l'éducation.
- Renforcer et financer la stratégie nationale pour la Biodiversité pour en faire au même titre que l'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique, un axe central de recomposition de notre modèle de développement et du ménagement de nos territoires.
- Construire et lancer un important programme de réhabilitation thermique du bâti (réponse à la précarité énergétique comme au déficit de la balance des paiements) et d'investissement dans les infrastructures de transport et de production, économes en ressources voire productrice de « plus environnementaux ».
- Lancer un ambitieux programme pour améliorer conjointement santé humaine et santé des écosystèmes, qui ont parties liées.
- Mettre en place une procédure de révision des régimes de prélèvements obligatoires.
- Étudier, avec des dispositifs d'expérimentation, l'économie de fonctionnalité qui économiserait les ressources naturelles et vivantes.
- Concevoir des temporalités différentes selon les objets de notre développement et réviser les temps de la mobilité.
- Élargir les débats publics pour sortir des corporatismes qui bloquent la société qu'il faut réformer.

- Construire des dialogues, social et environnemental, articulés avec l'efficacité économique.
- Développer une stratégie européenne concertée, de solidarité.

Nous avons du temps, mais peu de temps, pour remplacer la finance devenue folle par les acteurs d'un avenir solidaire et durable. Beaucoup de nos concitoyens attendent, la suite de notre nouvelle histoire de France, dans une Europe résolument optimiste.

### **Les signataires :**

**François Chèreque**, secrétaire général de la CFDT

**Christophe Aubel**, directeur d'Humanité et Biodiversité

**Alain Alcouffe**, économiste, professeur à Toulouse 1

**Dominique Bourg**, philosophe, Université de Lausanne, vice-président de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'Homme (FNH)

**Patrick Criqui**, économiste, directeur de recherche au CNRS

**Patrice Halimi**, médecin, secrétaire général de l'Association santé environnement France (Asef)

**Jean-Charles Hourcade**, économiste, directeur de recherche au CNRS

**Alain Grandjean**, économiste, membre du Comité stratégique de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'Homme (FNH)

**Jean Jouzel**, directeur de recherche au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)

**Jacques Weber**, directeur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad)

**Bruno Genty**, président de France Nature Environnement

**Pierre Henry**, directeur général de France Terre d'asile

**Luc Bérille**, secrétaire général de l'UNSA

**Gilbert Cette**, économiste

**Serge Guérin**, sociologue, professeur à l'ESG Management School

**Vincent Merle**, professeur au Conservatoire national des arts et métiers

**David Courpasson**, professeur de sociologie EMLYON Business School, chercheur, OCE Research Center

**Francis Kessler**, école de droit de la Sorbonne, université de Paris 1

**Jérôme Gautié**, économiste, professeur à l'université Paris 1

**Marc Fleurbaey**, professeur d'économie à l'université de Princeton (États-Unis)

**Emmanuel Combet**, économiste

**Olivier Dupuis**, secrétaire générale du Comité national des entreprises d'insertion

**Antoine Bevort**, professeur de sociologie au Cnam

**Bernard Perret**, socio-économiste

Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux

**Estelle Sommeiller**, docteur en économie Ires (Institut de recherches économiques et sociales)

**Christian du Tertre**, économiste, professeur à l'université Paris Diderot – Paris 7

**Patricia Savin**, présidente d'Orée

**Syndex et Antoine Bastide, Jeanne Hominal, Jean-François Poupard, Jean-Paul Raillard** du comité de direction

**L'association 4D et Pierre Radanne**, président, et **Jacques Varet**, vice-président



**Bettina Laville**, directrice de la rédaction de *Vraiment durable*

**Françoise Héritier**, anthropologue, professeur honoraire au Collège de France

**Robert Barbault**, écologue, professeur émérite à l'UMPC

**Hélène Valade**, présidente du Collège des directeurs du développement durable (C3D)